



Caractérisation des interdits culturels chez les ménages agricoles du secteur de Yassa-Lokwa, Territoire d'Idiofa dans la province du Kwilu (RDC)

Raphael Palata Kadjeng^{*}, Jean Kalume Shikayi, Stephane Mindele Sasa, Junior Bungu Mupepe, Aiko Ikonso Mwengi, Apollinaire Biloso Muyene, Damien-Joseph Muteba Kalala, Charles Kinkela Savy, Jean de Dieu Minengu Mayulu, Jean Aunge Muhiya

Université de Kinshasa. Faculté des Sciences Agronomiques et Environnement. BP 117 Kinshasa XI (RDC) E-mail : raphaelpalata@gmail.com

Reçu le 15 juillet 2026, accepté le 10 septembre 2026, publié en ligne le 29 septembre 2026

DOI : <https://dx.doi.org/10.4314/rafea.v9i3.14>

RESUME

Description du sujet. En République Démocratique du Congo, les communautés agraires locales restent régies par des normes coutumières et des interdits traditionnels. Ces règles socioculturelles dictent le calendrier et l'accès aux ressources, créant des interactions complexes entre la préservation de l'identité culturelle et les impératifs de la production agricole.

Objectif. L'étude vise à identifier et caractériser ces interdits chez les ménages agricoles de du secteur de Yassa-Lokwa, afin d'évaluer leur influence spécifique sur les pratiques de production, la gestion des ressources naturelles et la sécurité alimentaire.

Méthodes. L'enquête a ciblé 287 ménages agricoles répartis dans 24 villages du secteur de Yassa-Lokwa (Territoire d'Idiofa, RDC). Une approche mixte combinant questionnaires, entretiens, observations et analyses statistiques (statistiques descriptives, test du Khi-deux, régression logistique) a été adoptée.

Résultats. Les principaux interdits identifiés concernent le dimanche des ancêtres (67,9 %), la naissance de jumeaux (64,5 %), les décès (44,6 %) et les pluies violentes (42,9 %). Bien que respectées par 77,0 % des ménages pour préserver les traditions (59,0 %) ou la cohésion sociale (31,0 %), ces pratiques réduisent les superficies cultivées selon 66,6 % des répondants. De plus, 61,0 % estiment qu'elles favorisent l'insécurité alimentaire. L'observance varie significativement ($p < 0,05$) selon l'âge, le niveau d'instruction et le nombre d'interdits cumulés.

Conclusion. Si ces normes constituent un levier majeur de gouvernance traditionnelle, elles freinent la productivité agricole. Intégrer judicieusement ces savoirs coutumiers dans les politiques de développement rural s'avère indispensable pour concilier la préservation culturelle et la sécurité alimentaire.

Mots-clés : Interdits culturels, pratiques agricoles, ménages, sécurité alimentaire, Yassa-Lokwa§RDC.

ABSTRACT

Characterization of cultural taboos among agricultural households in the Yassa-Lokwa sector, Idiofa Territory in Kwilu Province (DRC)

Description of the subject. In the Democratic Republic of the Congo, local agrarian communities remain governed by customary norms and traditional taboos. These socio-cultural rules dictate schedules and access to resources, creating complex interactions between the preservation of cultural identity and the imperatives of agricultural production.

Objective. The study aims to identify and characterize these taboos among agricultural households in the Yassa-Lokwa sector to evaluate their specific influence on production practices, natural resource management, and food security.

Method. The survey targeted 287 agricultural households across 24 villages in the Yassa-Lokwa sector (Idiofa Territory, DRC). A mixed-methods approach was adopted, combining questionnaires, interviews, observations, and statistical analyses (descriptive statistics, Chi-square test, logistic regression).

Results. The main identified taboos relate to the ancestors' Sunday (67.9 %), the birth of twins (64.5 %), deaths (44.6 %), and heavy rains (42.9 %). Although respected by 77.0 % of households to preserve traditions (59.0 %) or social cohesion (31.0 %), these practices reduce cultivated areas according to 66.6 % of respondents.

Additionally, 61.0 % believe they foster food insecurity. Compliance varies significantly ($p < 0.05$) based on age, educational level, and the number of cumulative taboos.

Conclusion. While these norms constitute a major lever of traditional governance, they hinder agricultural productivity. Judiciously integrating these customary knowledges into rural development policies proves essential to reconcile cultural preservation and food security.

Keywords: Cultural taboos, agricultural practices, households, food security, Yassa-Lokwa, DRC.

1. INTRODUCTION

Dans les sociétés rurales africaines, l'agriculture ne repose pas uniquement sur les conditions biophysiques et les techniques de production. Elle est également influencée par les normes sociales, les croyances et les savoirs traditionnels transmis entre les générations. Ces institutions culturelles contribuent à organiser les relations entre les communautés, les ressources naturelles et les activités productives (Berkes, 2018 ; OSTROM, 1990).

Dans le secteur de Yassa-Lokwa, territoire d'Idiofa (province du Kwilu, République Démocratique du Congo), les communautés rurales observent encore de nombreux interdits culturels qui encadrent la vie communautaire et certaines activités agricoles. Ces prescriptions concernent notamment les jours de repos coutumiers, les événements familiaux, les pratiques alimentaires ainsi que l'accès à certains espaces de production. Toutefois, la nature, la diversité et l'importance de ces interdits restent encore peu documentées dans ce contexte rural.

Les interdits culturels constituent des piliers majeurs de cette régulation sociale. Ils englobent notamment les jours de repos consacrés aux ancêtres, les prescriptions liées aux périodes de deuil, les rituels associés à des événements familiaux (comme la naissance de jumeaux), la sanctuarisation de forêts sacrées, ainsi que des restrictions alimentaires et de genre. Ces règles informelles agissent comme des institutions locales qui orientent les comportements individuels et collectifs. Si Ostrom (1990) démontre que de telles normes participent à la gouvernance communautaire des ressources naturelles, Altieri (2004) souligne que ces savoirs endogènes influencent durablement les systèmes d'exploitation agricoles. À Yassa-Lokwa, bien que ces interdits concourent à la préservation identitaire et écologique, ils conditionnent l'allocation du travail, l'accès aux facteurs de production et les stratégies de subsistance des ménages. Ce contexte fait de ce

secteur un observatoire privilégié pour caractériser ces restrictions coutumières et analyser leur incidence sur la dynamique des systèmes de production ruraux. »

Cette étude vise à identifier et à caractériser les principaux interdits culturels observés dans le secteur de Yassa-Lokwa. Plus spécifiquement, elle en établit la typologie et en analyse l'impact sur l'organisation socioéconomique des ménages agricoles.

Les résultats de cette étude enrichissent la compréhension des interactions entre dynamiques culturelles et systèmes agraires locaux, tout en fournissant des données décisionnelles pour concevoir des politiques de développement rural adaptées aux réalités socioculturelles des communautés.

2. MATERIEL ET METHODES

2.1. Localisation de la zone d'étude

L'étude a été réalisée du 3 Juin au 17 Juin 2026 dans les trois groupements de secteur de Yassa-Lokwa (Gominene, Kwitinda et Tshimangungu), situé dans le territoire d'Idiofa, province du Kwilu, en République Démocratique du Congo (RDC) (Figure 1). Le secteur est localisé entre 5°15'35" de latitude Sud et 19°24'13" de longitude Est, avec une altitude moyenne de 670 m. Il appartient au plateau Kwango-Kwilu, une région à vocation essentiellement agricole caractérisée par un relief faiblement ondulé, des sols ferrallitiques et un climat tropical humide de type Aw4, marqué par une longue saison pluvieuse et une courte saison sèche (Institut Géographique du Congo, 2023 ; FAO, 2022). Ces conditions agroécologiques favorisent la pratique d'une agriculture familiale dominée par les cultures vivrières, notamment le manioc, le maïs, l'arachide, le millet, le haricot et le soja.

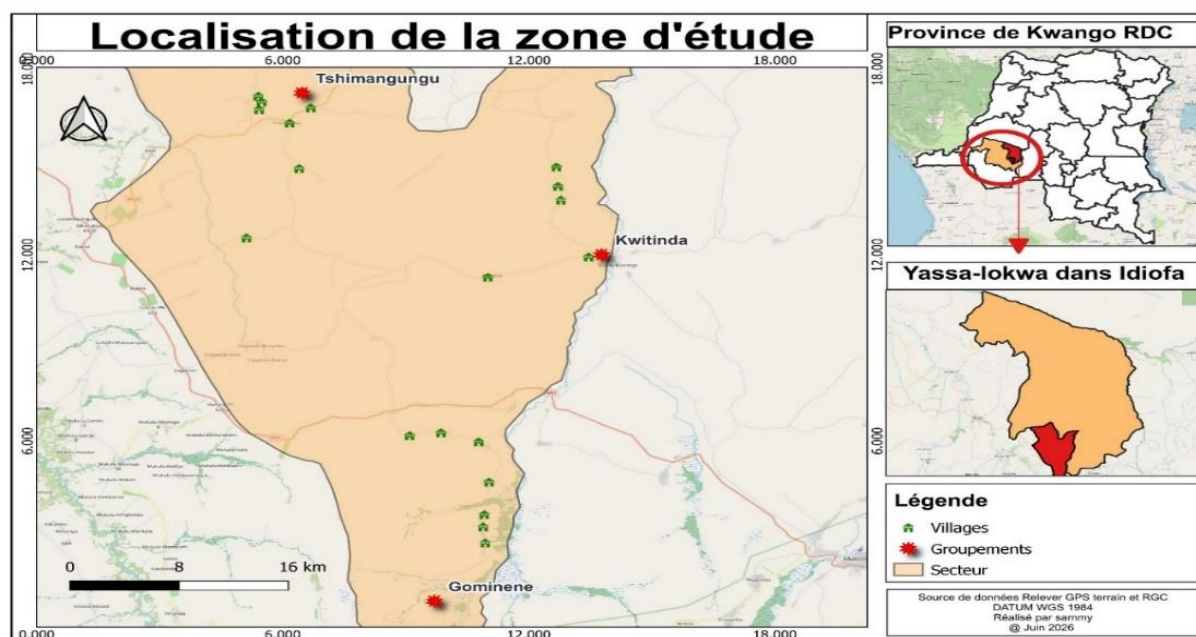


Figure 1. Carte de la zone d'étude

Sur le plan socio-économique, la population de Yassa-Lokwa dépend principalement d'une agriculture de subsistance, complétée par l'élevage de basse-cour, la pêche artisanale, la cueillette de produits forestiers non ligneux et le commerce de détail. Les exploitations, généralement de taille réduite, reposent sur une main-d'œuvre familiale utilisant des techniques traditionnelles. Malgré le potentiel agroécologique de la région, les ménages se heurtent à plusieurs contraintes structurelles, notamment une faible mécanisation, un accès limité aux intrants, la dégradation progressive des sols et des difficultés d'insertion sur les marchés (FAO, 2023 ; CAID, 2024).

Le secteur est principalement peuplé par les groupes socio-culturels Mbuun, Dinga et Pende, dont l'organisation repose sur des structures coutumières fortement ancrées. Les autorités traditionnelles y jouent un rôle déterminant dans la gouvernance foncière, le règlement des litiges et la préservation de la cohésion sociale. Ainsi, l'accès à la terre, l'exploitation des ressources naturelles et les calendriers agraires demeurent largement régis par des droits coutumiers intergénérationnels (Kiang, 2009).

2.2. Méthodes

Un questionnaire structuré, élaboré en fonction des objectifs de l'étude, a permis de recueillir les informations quantitatives et qualitatives auprès des acteurs cibles. Un ordiphone a également été utilisé pour les prises de vue et l'enregistrement de l'administration du questionnaire via l'application de collecte.

Cette étude a adopté une approche méthodologique mixte combinant des méthodes quantitatives et qualitatives afin de caractériser les interdits culturels observés par les ménages agricoles du secteur de Yassa-Lokwa. L'approche quantitative a permis de mesurer la fréquence des différents interdits culturels et de décrire les caractéristiques des ménages enquêtés, tandis que l'approche qualitative a facilité la compréhension des perceptions, des croyances et des normes coutumières qui encadrent les pratiques agricoles (Creswell & Creswell, 2018). La population cible était constituée des ménages agricoles, des chefs coutumiers, des agents des services agricoles et des personnes ressources ayant une bonne connaissance des pratiques culturelles locales, le ménage agricole constituant l'unité d'analyse.

En raison de l'absence d'une base de sondage exhaustive et de la dispersion spatiale des villages, un échantillonnage non probabiliste par choix raisonné a été retenu (N'Da, 2015). Vingt-quatre villages, soit huit par groupement, ont été sélectionnés. Douze ménages agricoles ont été enquêtés dans chaque village, pour un échantillon final de 287 ménages. Les informateurs clés, comprenant les chefs coutumiers, les leaders communautaires et les agents agricoles, ont été sélectionnés sur la base de leur expérience et de leur maîtrise des réalités socioculturelles locales.

Les données ont été collectées au moyen d'un questionnaire structuré administré aux ménages agricoles, complété par des entretiens semi-directifs, des groupes de discussion focus groups et des observations directes. Les questionnaires ont permis de recueillir des informations sur les

caractéristiques socio-économiques des ménages ainsi que sur les interdits culturels observés dans les activités agricoles. Les entretiens et les focus groups ont servi à documenter les origines, les significations et les modalités d'application de ces interdits.

Les données quantitatives ont été numérisées via l'application KoboCollect, puis analysées à l'aide des logiciels Microsoft Excel et SPSS. Les analyses descriptives, notamment les effectifs, les fréquences, les pourcentages et les tableaux croisés, ont été utilisées pour caractériser les interdits culturels observés par les ménages agricoles. Les

données qualitatives ont fait l'objet d'une analyse de contenu thématique selon la démarche de Bardin (2013), permettant d'identifier les principales catégories d'interdits et leurs fondements socioculturels.

Les principes éthiques de la recherche ont été respectés tout au long de l'étude. Les participants ont été informés des objectifs de la recherche, leur consentement libre et éclairé a été obtenu avant les enquêtes, et l'anonymat ainsi que la confidentialité des informations recueillies ont été strictement garantis.

3. RESULTATS

3.1. Caractéristiques sociodémographiques des enquêtés

Les caractéristiques sociodémographiques des enquêtés sont présentées au tableau 1.

Tableau 1. Caractéristiques socio-démographiques des enquêtés

Profil	Modalités	Effectif	Pourcentage (%)
Sexe	Féminin	211	73,5
	Masculin	76	26,5
	Total	287	100,0
Âge	18–25 ans	5	1,7
	26–35 ans	42	14,6
	36–45 ans	112	39,0
	46–55 ans	91	31,7
	56 ans et plus	37	12,9
	Total	287	100,0
Niveau instruction	Secondaire	135	47,0
	Aucun	75	26,1
	Primaire	74	25,8
	Supérieur	3	1,0
	Total	287	100,0
Profession principale	Agriculteur	238	82,9
	Commerçant	11	3,8
	Éleveur	10	3,5
	Fonctionnaire	28	9,8
	Total	287	100,0
Statut matrimonial	Célibataire	34	11,8
	Marié	211	73,5
	Veuf(ve)	42	14,6
	Total	287	100,0
Groupement	Ngominene	100	34,8
	Tshimangungu	98	34,1
	Kwitinda	89	31,0
	Total	287	100,0

Les résultats de ce tableau indiquent que les enquêtés sont majoritairement de sexe féminin (73,5 %), contre 26,5 % d'hommes. Cette forte proportion de femmes traduit leur implication prépondérante dans les activités agricoles et la gestion alimentaire des ménages en milieu rural. Dans le secteur de Yassa-Lokwa, elles jouent un rôle pivot tout au long de la chaîne de valeur agraire, englobant la production, la transformation et la commercialisation.

L'analyse de la structure par âge révèle que 39,0 % des répondants se situent dans la tranche de 36 à 45 ans et 31,7 % dans celle de 46 à 55 ans. Ainsi, plus de 70 % de l'échantillon appartient à la population économiquement active. Cette répartition montre que les enquêtés sont principalement des adultes mûrs, disposant d'une expérience significative des pratiques agricoles et des normes coutumières qui régissent l'accès ainsi que l'utilisation des ressources foncières. À l'inverse, les jeunes sont faiblement représentés : la tranche des 18 à 25 ans ne constitue que 1,7 % de l'effectif, ce qui traduit leur faible participation aux instances de décision agricoles ou leur exode vers d'autres secteurs d'activité.

Concernant le niveau d'instruction, près de la moitié des répondants ont atteint le niveau secondaire (47,0 %), tandis que 26,1 % n'ont reçu aucune instruction formelle et 25,8 % possèdent un niveau primaire. Seuls 1,0 % des enquêtés ont accès à l'enseignement supérieur. Ces résultats mettent en évidence un faible niveau global de capital scolaire, un facteur susceptible de limiter l'adoption d'innovations techniques, la maîtrise des itinéraires techniques modernes et l'accès aux services de vulgarisation agricole.

3.2. Types d'interdits culturels liés à l'agriculture

Les types d'interdits culturels liés à l'agriculture sont indiqués au tableau 2.

Tableau 2. Types d'interdits culturels liés à l'agriculture dans la communauté

Types d'interdits	Effectif	Pourcentage (%)
Dimanche des ancêtres	195	67,9
Naissance des jumeaux	185	64,5
Décès	128	44,6
Pluie violente	123	42,9
Déplacement du chef coutumier	103	35,9
Interdits alimentaires visant les femmes	26	9,1
Interdiction aux hommes de cultiver la savane	14	4,9

Les résultats consignés dans le tableau 2 mettent en évidence huit catégories d'interdits coutumiers. Les restrictions les plus prévalentes sont associées au dimanche des ancêtres (67,9 %) et à la naissance de jumeaux (64,5 %). Ces proportions élevées démontrent que les croyances ancestrales et les événements socioculturels majeurs continuent de structurer fortement le calendrier et l'organisation des activités agraires dans le secteur de Yassa-Lokwa.

Les interdits liés aux funérailles (44,6 %), aux épisodes de pluies violentes (42,9 %) et aux déplacements du chef coutumier (35,9 %) occupent également une place significative. Ces manifestations traduisent la prégnance des normes coutumières et de l'autorité traditionnelle, dont le respect impose fréquemment une suspension temporaire des travaux champêtres.

À l'inverse, les prescriptions alimentaires ciblant les femmes (9,1 %), l'interdiction faite aux hommes de cultiver la savane (4,9 %) ainsi que les restrictions liées aux jours fériés (0,7 %) s'avèrent marginales. Cette faible prévalence suggère que ces mesures s'appliquent à des segments restreints de la population ou qu'elles subissent une érosion progressive de leur influence au sein de la communauté.

S'agissant de la profession principale, les agriculteurs prédominent largement avec 82,9 % des effectifs, devançant les fonctionnaires (9,8 %), les commerçants (3,8 %) et les éleveurs (3,5 %). Cette hégémonie confirme que l'agriculture constitue le pilier économique central des ménages du secteur de Yassa-Lokwa. Elle renforce également la pertinence d'analyser l'incidence des interdits culturels sur les systèmes de production et la sécurité alimentaire locale.

En matière de statut matrimonial, les personnes mariées sont majoritaires (73,5 %), suivies des veufs ou veuves (14,6 %) et des célibataires (11,8 %). Cette configuration reflète une population majoritairement composée de chefs de ménage ou de conjoints directement impliqués dans la prise de décision relative à l'exploitation agricole, à la gestion foncière et à la subsistance familiale.

Enfin, l'échantillon présente une distribution spatiale relativement homogène entre les trois groupements d'étude : Ngominene (34,8 %), Tshimangungu (34,1 %) et Kwitinda (31,0 %). Cet équilibre assure une représentativité géographique rigoureuse et permet de caractériser les pratiques agricoles ainsi que les restrictions coutumières à l'échelle de l'ensemble du secteur de Yassa-Lokwa, sans biais de surreprésentation.

Dans l'ensemble, ces données confirment que les interdits culturels demeurent des institutions informelles majeures. En dictant le rythme des travaux, ils conditionnent l'allocation de la main-d'œuvre rurale et exercent, par conséquent, une incidence indirecte sur les volumes de production agricole et la sécurité alimentaire des ménages. »

3.3. Gestion des interdits dans secteur Yassa-Lokwa

Les résultats illustrés par la figure Ci-dessous indiquent que 77,0 % des enquêtés observent strictement les interdits culturels, tandis que 19,0 % recourent à une négociation avec les autorités traditionnelles et seuls 4,0 % adoptent des stratégies de contournement. Cette distribution met en exergue la forte prégnance des normes coutumières sur la régulation des activités agraires et la gouvernance des ressources au sein de la communauté.

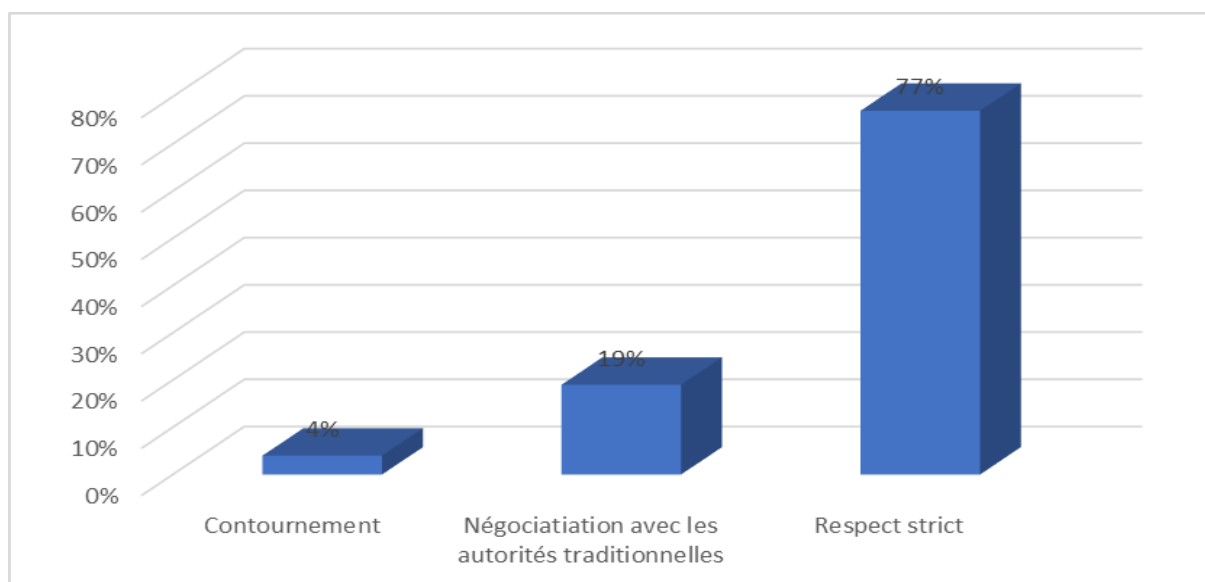


Figure 2. Gestion des interdits dans secteur Yassa-lokwa

1.1.1

1.1.2 3.4. Perception des ménages sur l'avantage des interdits

La perception des ménages sur l'avantage des interdits est présentée dans le tableau 3.

Tableau 3. Perception des ménages sur l'avantage des interdits

Perception des ménages sur les avantages des interdits	Effectif	Pourcentage (%)
Cohésion sociale	90	31%
Préservation des traditions	170	59%
Protection de l'environnement	27	9%
Total	287	100%

Les résultats du tableau ci-dessus indiquent que 59,0 % des enquêtés associent principalement l'observance des interdits à la préservation des traditions, suivie par le renforcement de la cohésion sociale (31,0 %). À l'inverse, seuls 9,0 % des répondants attribuent à ces normes un rôle dans la protection de l'environnement. Ces données soulignent que ces restrictions coutumières sont avant tout perçues comme un vecteur de pérennisation des valeurs identitaires et sociales, plutôt que comme un instrument de gestion écologique.

3.5. Déterminants de l'observance des interdits

Liens entre les groupements et les interdits

Liens entre les groupements et les interdits (prévalence des types d'interdits par groupement) sont indiqués à la figure 3.

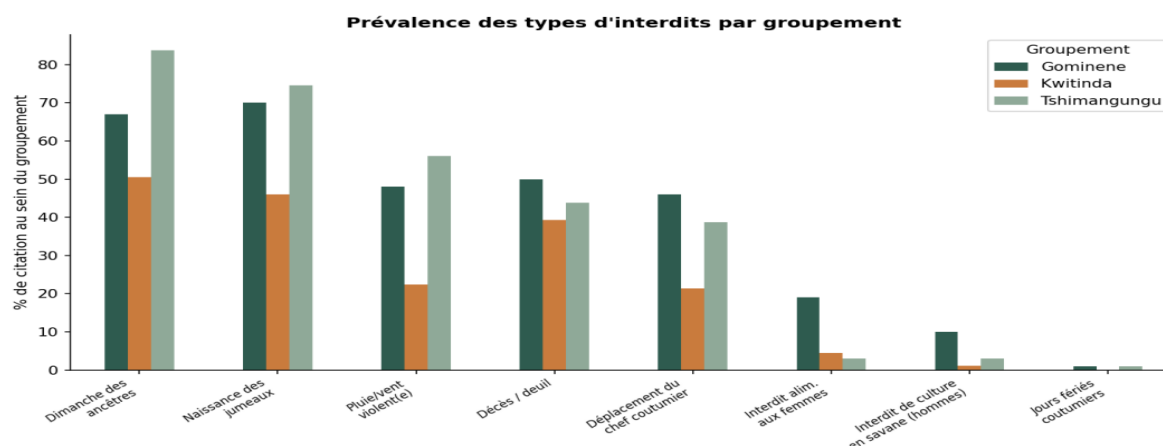


Figure 3. Liens entre les groupements et les interdits

L'échantillon d'étude (Figure 3) se répartit de manière homogène entre trois groupements : Ngominene ($n = 100$), Tshimangungu ($n = 98$) et Kwitinda ($n = 89$). Afin d'évaluer la distribution spatiale des restrictions coutumières, un test d'indépendance du Khi-deux a été appliqué aux huit catégories d'interdits identifiées, en croisant leur fréquence de citation avec le groupement d'appartenance des répondants.

Six des huit catégories d'interdits présentent une association statistiquement significative avec le groupement d'origine ($p < 0,05$), associée à des tailles d'effet modérées (V de Cramér compris entre 0,18 et 0,29). Seules les restrictions liées aux funérailles et aux jours fériés coutumiers ne révèlent aucune dépendance statistique significative à l'échelle spatiale. L'analyse du cas des jours fériés reste toutefois limitée par la faible occurrence des données ($n = 2$), ce qui restreint la robustesse du test pour cette variable spécifique.

À l'échelle locale, le groupement de Tshimangungu se distingue par les prévalences les plus élevées concernant le dimanche des ancêtres (83,7 % des ménages) et les épisodes de pluies ou vents violents (56,1 %). À l'inverse, le groupement de Kwitinda enregistre systématiquement les taux d'observance les plus faibles pour la majorité des restrictions,

notamment les pluies violentes, le déplacement du chef coutumier ainsi que les interdits spatiaux et de genre. Ces disparités spatiales démontrent que l'ancrage des institutions coutumières varie sensiblement d'un terroir à l'autre, reflétant probablement des trajectoires historiques distinctes et des degrés d'influence variables de l'autorité traditionnelle locale.

Cette corrélation spatiale converge avec les résultats du modèle de régression logistique. L'appartenance au groupement de Tshimangungu y apparaît tendanciellement associée ($p = 0,099$) à une probabilité supérieure d'observance stricte des prescriptions coutumières. Cette tendance s'avère cohérente avec la forte concentration locale des deux interdits prédominants, à savoir le dimanche des ancêtres et la naissance de jumeaux.

Ce que représentent les interdits pour la population

L'existence d'interdits culturels liés à l'agriculture est confirmée dans 79,1 % des ménages enquêtés. Ces restrictions sont interprétées par la population à travers un triple registre : culturel (transmission des traditions), social (cohésion communautaire) et, de manière plus marginale, environnemental (Figure 4).

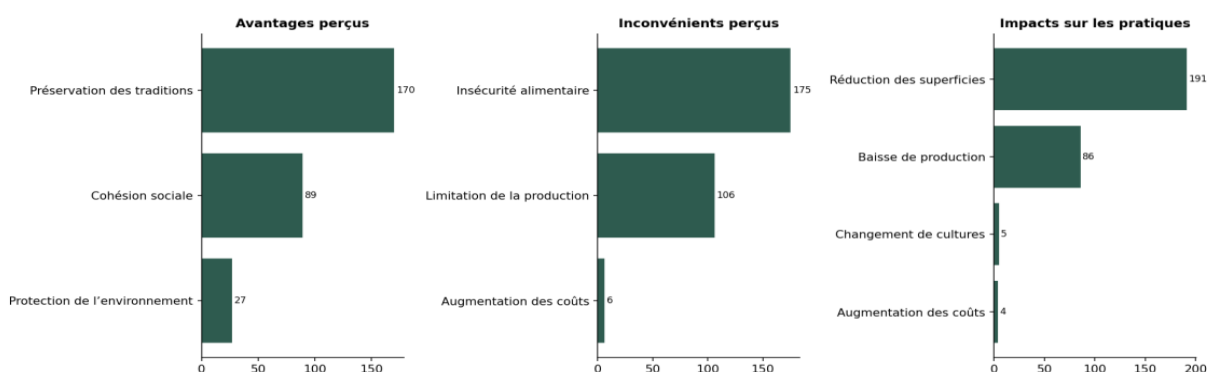


Figure 4. Avantages perçus, inconvénients perçus et impacts déclarés des interdits sur les pratiques agricoles selon la population

Avantages des interdits : une fonction avant tout identitaire

Interrogés sur l'avantage des interdits (Figure 4), 59,2 % des répondants (170/287) citent en premier lieu la préservation des traditions, 31,0 % (89/287) la cohésion sociale, et seulement 9,4 % (27/287) une fonction de protection de l'environnement. Les interdits sont donc perçus avant tout comme un patrimoine culturel et un ciment social, la fonction écologique n'étant que rarement identifiée spontanément comme telle.

Inconvénients des interdits : une tension avec la sécurité alimentaire

À l'inverse, 61,0 % des ménages (175/287) estiment que le principal inconvénient des interdits est le risque d'insécurité alimentaire qu'ils induisent, et 36,9 % (106/287) évoquent une limitation directe de la production. Cette tension montre qu'un interdit valorisé sur le plan identitaire mais coûteux sur le plan productif constituant ainsi le nœud central de la problématique étudiée (Figure 4).

Impact déclaré sur les pratiques agricoles

Sur le plan opérationnel, 66,6 % des ménages (191/287) rapportent une réduction des superficies cultivées induite par ces interdits, et 30,0 % (86/287) mentionnent une baisse de la production. En revanche, les modifications d'assolement et l'augmentation des coûts de production demeurent marginales, représentant respectivement 1,7 % et 1,4 % de l'échantillon. Ces constats convergent avec les perceptions de 50,2 % des répondants qui estiment que les normes coutumières influencent négativement leurs pratiques agraires, tandis que 15,0 % y perçoivent une incidence positive et 34,8 % n'observent aucun impact.

Face à ces tensions socio-économiques, 76,3 % des répondants (219/287) préconisent la sensibilisation et la formation comme pistes d'amélioration prioritaires. Cette option devance largement les propositions visant l'adaptation des interdits aux réalités contemporaines (17,1 %) ou l'accompagnement et l'encadrement technique de la communauté (5,6 %). Enfin, l'abolition systématique de ces restrictions n'est sollicitée que par un unique répondant (0,3 %). Ce résultat démontre que la population locale ne conteste pas la légitimité intrinsèque des institutions coutumières, mais aspire à des mécanismes d'accompagnement capables d'en atténuer le coût d'opportunité agricole (Figure 4). »

3.6. Facteurs influençant l'observance des interdits (régression logistique)

Afin d'identifier les déterminants de l'observance de ces restrictions, un modèle de régression logistique binaire a été estimé. La variable dépendante est dichotomique : elle prend la valeur 1 si le ménage applique un « respect strict » des interdits (221 ménages, soit 77,0 %) et la valeur 0 si le ménage a recours au contournement ou à la négociation avec les autorités traditionnelles (66 ménages, soit 23,0 %).

Les variables explicatives introduites dans le modèle comprennent des caractéristiques sociodémographiques et économiques : le sexe du répondant, sa tranche d'âge (variable ordinale codée de 18-35 ans à 55 ans et plus), son niveau d'instruction (variable ordinale déclinée d'aucun à supérieur), sa profession principale (agriculture versus autres activités), son statut matrimonial, la taille du ménage et le groupement d'appartenance. À ces variables s'ajoutent le nombre d'interdits distincts subis par le ménage (échelle de 0 à 6), son score de consommation alimentaire (SCA) ainsi que son statut global de sécurité alimentaire (Figure 5).

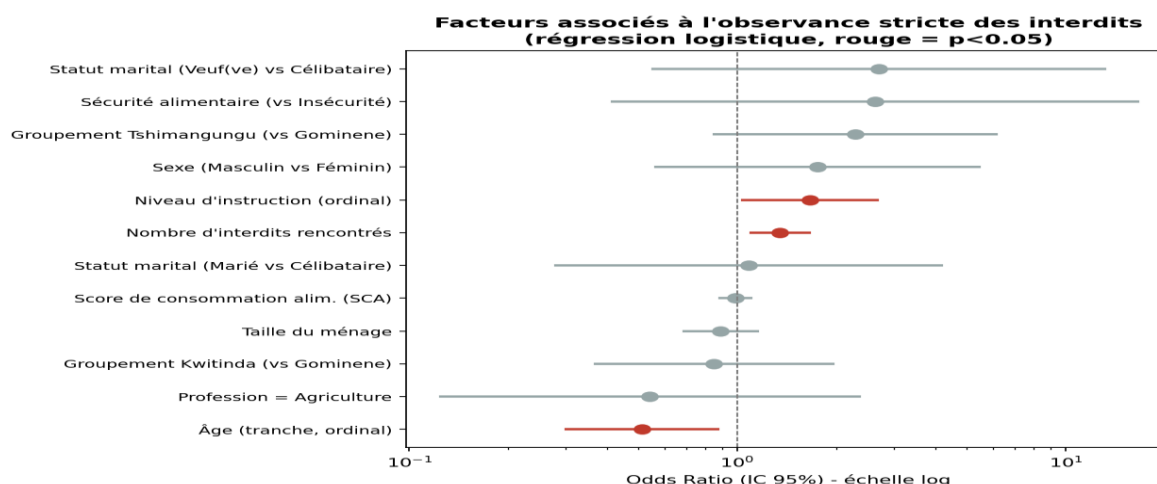


Figure 5. Odds ratios (IC 95 %) des déterminants de l'observance stricte des interdits. En rouge : effet statistiquement significatif ($p < 0,05$)

Le modèle est globalement significatif ($p < 0,001$) et explique une part substantielle de la variance de l'observance (pseudo- $R^2 = 0,327$). Trois facteurs ressortent comme statistiquement significatifs :

(i) L'âge est associé négativement à l'observance stricte (OR=0,51 par tranche d'âge supérieure ; $p=0,013$) : ce sont les ménages les plus jeunes (26-35 ans notamment) qui déclarent le plus souvent respecter strictement les interdits, et non les plus âgés.

Le niveau d'instruction est associé positivement à l'observance stricte (OR=1,66 par niveau supplémentaire ; $p=0,034$) : l'instruction ne réduit donc pas l'adhésion aux normes coutumières dans ce contexte, mais tend au contraire à l'accompagner.

(ii) Le nombre d'interdits rencontrés par le ménage est le facteur le plus robuste (OR=1,35 par interdit supplémentaire ; $p=0,004$) : plus un ménage est exposé à un grand nombre d'interdits différents, plus il tend à déclarer un respect strict de l'ensemble, cohérent avec un effet de socialisation cumulative aux normes coutumières locales.

(iii) L'appartenance au groupement Tshimangungu montre un effet positif proche du seuil de significativité (OR=2,29 ; $p=0,099$), en cohérence avec la section 4 : ce groupement concentre les interdits les plus prévalents et affiche le taux d'observance stricte le plus élevé de l'échantillon (91,8 %, contre 76,0 % pour Gominene et 61,8 % pour Kwitinda).

(iv) Le sexe, la profession, le statut marital, la taille du ménage, le score de consommation alimentaire et le statut de sécurité alimentaire n'apparaissent pas comme des déterminants statistiquement significatifs de l'observance, une fois les autres facteurs pris en compte.

Croyances, normes et valeurs sous-jacentes aux interdits

L'étude sur les interdits confirme et nomme précisément les huit interdits culturels rencontrés par les ménages, qui renvoient à quatre grandes fonctions normatives :

Fonction religieuse et spirituelle

Le Dimanche des ancêtres (67,6 % des ménages), jour de repos obligatoire en hommage aux ancêtres, pendant lequel tout travail agricole est proscrit. C'est l'interdit le plus fréquemment observé ; il relève d'une croyance ancestrale et d'une norme de respect dû aux défunts fondateurs du terroir. La naissance de jumeaux (64,1 %), événement considéré comme sacré ou porteur d'un pouvoir surnaturel particulier dans la cosmogonie locale, entraînant l'arrêt temporaire des activités agricoles dans le voisinage de la famille concernée. La pluie ou le vent violent (42,9 %), interprétés comme des signes ou des manifestations d'entités surnaturelles

ou ancestrales, imposant l'arrêt du travail au champ par précaution rituelle.

Fonction de cohésion communautaire

Les cas de décès et de deuil (44,6 %), arrêt collectif du travail agricole par respect du défunt et solidarité communautaire ; deuxième registre le plus contraignant après les deux précédents. Les jours fériés coutumiers (0,7 %), jours de repos institués par la coutume, très marginaux dans l'échantillon.

Fonction d'autorité sociale

Le déplacement du chef coutumier (35,9 %), norme de déférence envers l'autorité traditionnelle : les activités agricoles s'interrompent au passage du chef, signe du respect de l'ordre social coutumier

Fonction de régulation du genre et de l'espace

L'interdiction faite aux femmes de consommer certains animaux (9,1 %), norme genrée, associée à des croyances de protection (fécondité, santé) ou de statut social. L'interdiction faite aux hommes de cultiver en savane (4,9 %), norme spatiale, liée à la délimitation coutumière des terres et à la protection de zones considérées comme sacrées ou réservées. Ce que la population perçoit comme avantage (préservation des traditions, cohésion sociale, etc.) correspond directement aux fonctions religieuse, spirituelle et communautaire, qui regroupent les interdits les plus largement observés. À l'inverse, la fonction de régulation du genre et de l'espace, plus contraignante sur le plan productif car elle restreint directement l'accès à la terre ou à certains aliments, explique une bonne part des inconvénients perçus (insécurité alimentaire, limitation de production) malgré une prévalence plus faible. Sur le plan des croyances relatives à la sécurité alimentaire elle-même, seuls 7,0 % des ménages estiment que les facteurs culturels favorisent clairement la sécurité alimentaire, 33,3 % qu'ils ne la favorisent pas, 34,7 % qu'ils ne savent pas se prononcer, et 24,9 % qu'ils la favorisent « partiellement ». Cette indécision traduit une ambivalence de fond : la culture est vécue comme un repère identitaire fort mais dont l'utilité alimentaire concrète reste discutée, voire contestée, par une majorité relative de la population.

3.7. Classement des interdits selon leur indice d'importance (test du Khi-deux)

L'indice d'importance retenu correspond à la part des ménages ayant cité chaque type d'interdit. Un test du Khi-deux d'ajustement (goodness-of-fit) a été réalisé pour vérifier si les huit types sont cités de façon uniforme ou si certains dominent significativement les pratiques déclarées (Figure 6).

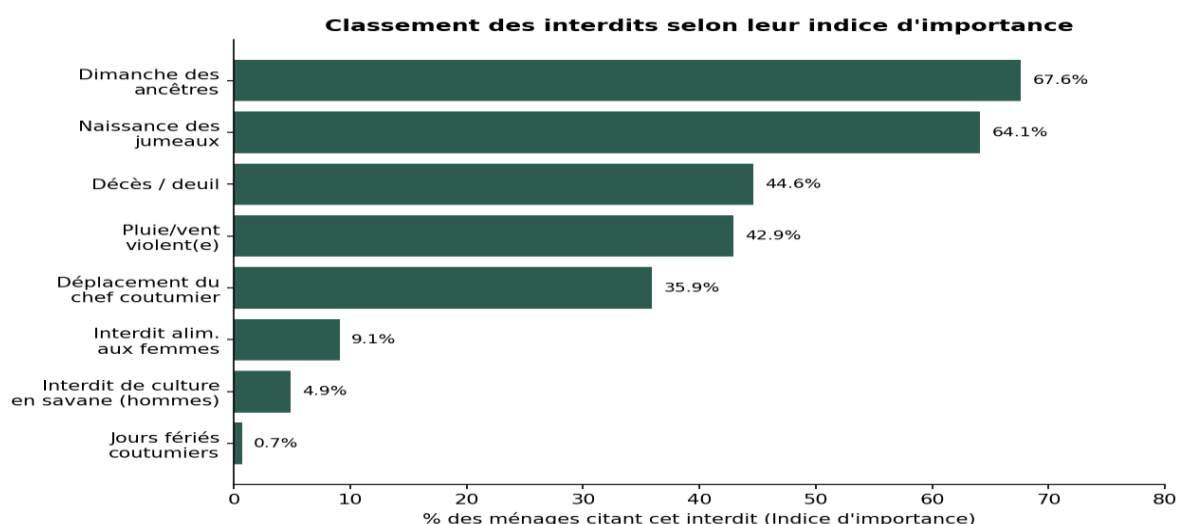


Figure 6. Indice d'importance des 8 types d'interdits (% de ménages citant le type, n=287)

Le test du Khi-deux d'ajustement confirme que cette hiérarchie est statistiquement très significative : $\chi^2(7) = 409,4$; $p < 0,001$. La répartition des citations est donc loin d'être uniforme entre les huit catégories : le Dimanche des ancêtres et la Naissance des jumeaux concentrent à eux seuls 43,5 % de l'ensemble des mentions et sont cités par plus de 6 ménages sur 10, tandis que les trois derniers (interdits de genre/espace et jours fériés) sont marginaux (moins de 10 % de citation chacun).

Ce classement recoupe exactement l'analyse qualitative de la croyances, normes et valeurs sous-jacentes aux interdits : les interdits à fonction religieuse/spirituelle et de cohésion communautaire (rangs 1 à 4) sont les plus largement observés et consensuels, tandis que les interdits à fonction de régulation du genre et de l'espace (rangs 6-7), bien que moins fréquents, sont ceux qui pèsent le plus directement sur l'accès à la terre et à l'alimentation.

4. DISCUSSION

Les résultats de cette étude démontrent que les interdits culturels demeurent profondément enracinés dans les dynamiques agraires des ménages du secteur de Yassa-Lokwa. La forte prévalence des restrictions liées au dimanche des ancêtres et à la naissance de jumeaux témoigne de la persistance des systèmes de croyances endogènes dans la structuration des calendriers agricoles. Ces observations s'alignent sur les travaux de Berkes (2018), qui postulent que les savoirs écologiques traditionnels fonctionnent comme des institutions sociales garantissant la transmission des normes de gestion. Elles corroborent également les analyses d'Ostrom (2021) relatives au rôle des règles coutumières en tant que mécanismes locaux de gouvernance, indispensables à la cohésion communautaire et à la régulation des biens communs.

L'observance stricte de ces prescriptions par des ménages confirme la légitimité ancrée des autorités coutumières. Des tendances similaires ont été formalisées par Colding et Folke (2001), pour qui les tabous culturels modèlent les comportements humains et concourent indirectement à la préservation des écosystèmes. Toutefois, dans le contexte spécifique de Yassa-Lokwa, ces interdits s'inscrivent davantage dans une logique de pérennisation mémorielle que dans une stratégie explicitement orientée vers la conservation environnementale. Les perceptions des producteurs valident ce constat : 59,0 % des enquêtés associent ces normes à la préservation des traditions et 31,0 % à la cohésion sociale, tandis que seuls 9,0 % leur attribuent une finalité écologique. Ces proportions corroborent les rapports de l'UNESCO (2017), qui définissent le patrimoine culturel immatériel comme un vecteur fondamental de reproduction des valeurs identitaires en milieu rural.

Néanmoins, cette recherche met en exergue les externalités négatives de ces pratiques coutumières sur le développement agricole. Plus de 60,0 % des ménages estiment que ces restrictions exacerbent l'insécurité alimentaire, et 66,6 % rapportent une contraction des superficies cultivées. Ce paradoxe socio-économique rejoint les conclusions de Pretty et Bharucha (2014), selon lesquelles certaines institutions traditionnelles, bien que fonctionnelles pour le lien social, rationnent les performances productives lorsqu'elles contractent le calendrier culturel ou restreignent l'accès aux facteurs de production.

Le modèle de régression logistique démontre que l'âge, le niveau d'instruction et le cumul des interdits subis déterminent de façon significative leur niveau d'observance ($p < 0,05$). Contre-intuitivement, un capital scolaire plus élevé renforce le respect de ces normes, suggérant une absence de rupture radicale entre rationalité

moderne et ancrage traditionnel. Cette convergence résonne avec la perspective de Berkes (2018), qui soutient la possibilité d'une coexistence synergique entre connaissances scientifiques et savoirs locaux au sein des stratégies de gestion des territoires.

Les interdits culturels constituent un patrimoine immatériel pivot pour la cohésion sociale à Yassa-Lokwa. Toutefois, leurs incidences restrictives sur la productivité agraire et la sécurité alimentaire des ménages justifient une refonte des politiques de développement rural. Il s'avère désormais capital d'articuler formellement ces savoirs endogènes aux programmes de modernisation agricole afin de concilier la sauvegarde des identités culturelles et l'impératif de souveraineté alimentaire. »

5. CONCLUSION

Les données de cette recherche démontrent que les interdits culturels demeurent profondément ancrés dans l'organisation des activités agraires et la vie sociale des communautés rurales du secteur de Yassa-Lokwa (Territoire d'Idiofa, RDC). Huit catégories majeures de restrictions ont été identifiées, prédominées par le dimanche des ancêtres et la naissance de jumeaux, suivies des prescriptions liées aux funérailles, aux pluies violentes et aux déplacements du chef coutumier. Ces proportions traduisent la prégnance des croyances endogènes, des valeurs communautaires et de l'autorité traditionnelle dans la régulation des systèmes d'exploitation locaux.

L'évaluation des comportements indique que 77,0 % des ménages observent strictement ces normes coutumières. Si 59,0 % des répondants perçoivent ces institutions informelles comme un vecteur de préservation identitaire et 31,0 % comme un levier de cohésion sociale, cette adhésion génère de lourdes externalités négatives sur l'appareil de production rurale. En effet, 66,6 % des exploitants rapportent une contraction des superficies cultivées, 61,0 % pointent une exacerbation des risques d'insécurité alimentaire, et 50,2 % estiment que ces dogmes entravent directement leurs performances agronomiques. Par ailleurs, l'analyse spatiale révèle des variations significatives de ces pratiques entre les groupements d'étude, tandis que le modèle de régression logistique identifie l'âge, le capital scolaire et le cumul des interdits subis comme les principaux déterminants de leur observance.

Les interdits culturels forment un système structurant de gouvernance traditionnelle qui pérennise l'identité culturelle à Yassa-Lokwa. Néanmoins, leur incidence restrictive sur les calendriers culturels et l'allocation de la main-d'œuvre rationne la productivité et fragilise la sécurité alimentaire des ménages. Il s'avère dès lors impératif d'instaurer un dialogue inclusif entre les autorités coutumières, les communautés locales et

les services de vulgarisation agricole. Cette démarche inclusive est indispensable pour sauvegarder le patrimoine culturel immatériel tout en adaptant les modalités d'application de ces restrictions aux exigences contemporaines d'une agriculture durable et de la souveraineté alimentaire.

Références

- Altieri M.A., 2004. *Agroecology: The Science of Sustainable Agriculture*. 2e éd. Boulder, Westview Press, 448 p.
- Bardin L., 2018. *L'analyse de contenu*. 2e éd. Paris, Presses Universitaires de France, 296 p.
- Berkes F., 2018. *Sacred Ecology*. 4e éd. New York, Routledge, 364 p.
- Blaes X., 2008. *Le Congo belge et ses populations*. Bruxelles, Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer, 352 p.
- Bultot F., 1971. *Atlas climatique du bassin congolais*. Bruxelles, Institut Royal Météorologique de Belgique, 168 p.
- CAID, 2024. *Profil socio-économique de la province du Kwilu*. Kinshasa, Cellule d'Analyse des Indicateurs de Développement, 120 p.
- Colding J. & Folke C., 2001. Social taboos: « Invisible » systems of local resource management and biological conservation. *Ecological Applications*, 11(2), 584–600.
- Creswell J.W. & Creswell J.D., 2018. *Research Design: Qualitative, Quantitative, and Mixed Methods Approaches*. 5e éd. Thousand Oaks, Sage Publications, 304 p.
- Douglas M., 1966. *Purity and Danger: An Analysis of Concepts of Pollution and Taboo*. Londres, Routledge, 188 p.
- FAO, 2022. *Status of the World's Soil Resources*. Rome, Food and Agriculture Organization of the United Nations, 650 p.
- FAO, 2023. *The State of Food Security and Nutrition in the World 2023*. Rome, Food and Agriculture Organization of the United Nations, 316 p.
- FAO, Alliance of Bioversity International & CIAT, 2021. *Indigenous Peoples' Food Systems : Insights on Sustainability and Resilience from the Front Line of Climate Change*. Rome, Food and Agriculture Organization of the United Nations, 420 p.
- IITA, 2020. *Cassava Production in Sub-Saharan Africa*. Ibadan, International Institute of Tropical Agriculture, 96 p.
- Institut Géographique du Congo, 2023. *Atlas administratif et géographique de la République Démocratique du Congo*. Kinshasa, Institut Géographique du Congo, 210 p.
- Ipumi J., Kabamba P. & Mukendi J., 2024. Institutions coutumières et gestion durable des ressources naturelles

en République Démocratique du Congo. *Revue Congolaise des Sciences Sociales*, 12(2), 45–67.

Kiangi M., 2009. *Organisation sociale et systèmes fonciers coutumiers dans le Kwilu*. Kinshasa, Presses Universitaires du Congo, 243 p.

Kideghesho J.R., 2009. The potentials of traditional African cultural practices in mitigating overexploitation of wildlife species and habitats for sustainable biodiversity conservation. *International Journal of Biodiversity Science & Management*, 5(2), 83–94.

Köppen W., 1936. *Das geographische System der Klimate*. Berlin, Gebrüder Borntraeger, 44 p.

Ministère de l'Agriculture et Développement Rural, 2015. *Annuaire des statistiques agricoles*. Kinshasa, Ministère de l'Agriculture et Développement rural, 182 p.

Ministère de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire, 2022. *Rapport annuel sur la production agricole en République Démocratique du Congo*. Kinshasa, Ministère de l'Agriculture et Sécurité alimentaire, 145 p.

N'da P., 2015. *Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines : Réussir sa thèse, son mémoire ou son projet de recherche*. Paris, Le Harmattan, 267 p.

OSTROM E., 1990. *Governing the Commons : The Evolution of Institutions for Collective Action*. Cambridge, Cambridge University Press, 280 p.

World Bank, 2023. *Food Security Update*. Washington (DC), World Bank, 56 p.